



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1^{er} mars 2018

132-18.02

Vu l'étude de circulation entreprise en 2010 dans le but d'améliorer la sécurité à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes réaménager la rampe du Pont-Rouge et le chemin des Vieux-Chênes ;

Vu que cette étude nécessite de modifier le carrefour rampe du Pont-Rouge/chemin des Vieux-Chênes, ainsi que le flux de circulation sur le haut de la rampe du Pont-Rouge ;

Vu qu'il est également nécessaire de sécuriser les cycles à la montée de la rampe du Pont-Rouge et d'assainir cette dernière d'un point de vue phonique ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 137'000.--, accepté par le Conseil municipal le 17 novembre 2016 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 16 novembre 2017, validant le schéma de circulation proposé afin de supprimer le trafic de transit sur la place des Ormeaux et le chemin des Pâquerettes ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et urbanisme, séance du 5 février 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'071'000.-- destiné à la création d'une piste cyclable dans le sens montant de la rampe du Pont-Rouge, la réfection de la chaussée de la rampe du Pont-Rouge avec la mise en place d'un enrobé phono-absorbant, la mise en place de la fermeture partielle de la rampe du Pont-Rouge entre le chemin des Vieux-Chênes et la place des Ormeaux, ainsi que le réaménagement du carrefour chemin des Vieux-Chênes / chemin des Erables (y compris le crédit d'étude de Fr. 137'000.--, voté le 17 novembre 2016),
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100,
3. de financer partiellement ce crédit par une subvention fédérale OPB, rubrique 6150.63000, estimée à CHF 275'000.-,

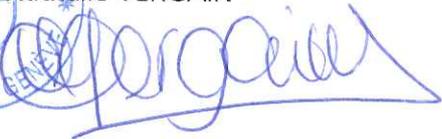
4. de porter la somme nette au patrimoine administratif du bilan, sous la rubrique 6150.14070/14010,
5. d'amortir la dépense nette en 30 ans dès 2019 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 6150.3300.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

La Présidente :
Nathalie VERGAIN



The stamp is circular with a blue ink impression. It features the coat of arms of the City of Lancy in the center, which includes a shield with a cross and a crown above it. The text 'VILLE DE LANCY' is written along the top inner edge of the circle, and 'CANTON DE GENÈVE' is written along the bottom inner edge. There are small stars on either side of the coat of arms.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Vergain', is written over the right side of the official stamp.



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} mars 2018

Piscine municipale de Marignac
Exploitation hivernale du bassin olympique –
Crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.-- (121-17.10)

- Vu le nombre croissant de personnes pratiquant la natation dans le canton de Genève ;
- Vu la décision de la Ville de Lancy d'élargir les horaires d'ouverture de la piscine de Marignac ;
- Vu que l'ouverture prolongée du bassin olympique remporte un vif succès ;
- Vu le manque de bassins de 50 mètres, exploitables tout l'hiver dans le canton de Genève ;
- Vu le souhait de la Ville de Lancy de prendre en compte les nouveaux besoins et attente de la population lancéenne ;
- Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 octobre 2017 ;
- Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 31 octobre 2017 ;
- Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séances des 6 novembre 2017 et 19 février 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 3 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.-- destiné aux travaux pour l'exploitation hivernale du bassin olympique de la piscine de Marignac,

-
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 3410.50400,
 3. de porter cette somme au patrimoine administratif du bilan, sous la rubrique 3410.1407/1404,
 4. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention du fonds intercommunal, estimée à Fr. 300'000.-, rubrique 3410.63200,
 5. d'amortir cette dépense en 10 ans, dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.33004.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :

Nathalie VERGAIN

PROJET DE DÉLIBÉRATION

« Lancy zéro pub : libérons nos rues de la publicité commerciale »

Vu :

- la question écrite « coûts et revenus de l'affichage publicitaire à Lancy », déposée par le groupe socialiste lors du Conseil municipal du 16 novembre 2017 ;
- la réponse à cette question écrite par le Conseil administratif de la Ville de Lancy, lors de la séance plénière du Conseil Municipal du 1^{er} février 2018 ;
- que le nombre de panneaux publicitaires sur le territoire lancyen est de 287, dont 105 sur domaine public communal, 82 sur domaine public cantonal, et 100 sur domaine privé ;
- les deux conventions liant la Ville de Lancy à la SGA (Société Générale d’Affichage) jusqu’à fin 2019 ;
- que les revenus annuels pour la Ville de Lancy pour l’exploitation de ces panneaux se montent à 81'000 chf ;
- que l’impression et la pose d’affiches, l’achat de panneaux et l’entretien des panneaux officiels génèrent un coût de 22'650 chf, figurant au budget 2018 ;

le Conseil municipal de Lancy demande au Conseil administratif :

- de privilégier la qualité du paysage urbain en libérant l’espace public de la publicité commerciale par voie d’affichage ;
- de résilier les deux conventions liant la Ville de Lancy à la SGA, à leur échéance, soit fin 2019 ;
- dans les 4 mois suivant cette échéance, de faire procéder à la dépose (suppression) de tous les panneaux publicitaires dont la ville de Lancy est propriétaire, tant sur domaine public que sur domaine privé, permettant ainsi de faciliter la mobilité de tou-te-s, en particulier les personnes à mobilité réduite ;
- de maintenir un nombre de panneaux officiels et de panneaux d’affichages libres et gratuits suffisant dans tous les quartiers, permettant aux autorités, clubs et associations locales de diffuser leurs informations et activités, événements culturels, artistiques et sportifs, ceci excluant toute publicité pour des produits ou activités commerciales ;
- de faire la demande auprès des autorités cantonales, respectivement des organismes publics ou privés, ou propriétaires individuels qui possèdent de tels panneaux, pour qu’ils renoncent à leur exploitation et procèdent à leur démantèlement ;

Pour le Parti Socialiste de Lancy
Nicolas Clémence, conseiller municipal

Exposé des motifs

Au début de l'année 2017, un changement de concession de l'affichage publicitaire en ville de Genève a entraîné quelques semaines avec près de 3'000 panneaux d'affichages vierges de toute publicité. Les habitants ont alors pu saisir l'occasion de s'approprier ces espaces, avec de nombreuses créations originales et artistiques spontanées qui ont pu voir le jour dans toute la ville.

A la suite de la réattribution de cette concession quelques semaines plus tard, avec la réapparition des publicités, une initiative populaire municipale a été lancée, intitulée "Genève Zéro pub, libérons nos rues de la publicité commerciale !", réclamant notamment de libérer l'espace public de la publicité commerciale par voie d'affichage.

En effet, la publicité commerciale :

- nuit à la qualité du paysage et de l'urbanisme dans l'espace public ;
- constitue une pollution visuelle, mobilisant notre attention sans notre consentement, sans possibilité de l'éviter ou de l'ignorer ;
- vise moins à informer qu'à stimuler des désirs de consommation, et contribue par là à la surconsommation, à l'obsolescence programmée et au surendettement ;
- contribue, par la surconsommation, à aggraver l'impact des activités humaines sur l'environnement, en particulier sur les ressources naturelles et sur le réchauffement climatique ;
- nuit à la mobilité, notamment des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap
- fragilise le tissu économique local, de nombreuses entreprises n'ayant pas les moyens d'y recourir

La présente délibération, qui fait suite à la question écrite déposée lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2017, demande que la Ville de Lancy soit libérée de la publicité commerciale, comme près de 1'300 municipalités dans le monde, telles Grenoble, Bergen, São Paulo, ou encore certains États des Etats-Unis tels que le Vermont, le Maine, Hawaii et l'Alaska.

Le maintien de panneaux pour les informations officielles des autorités, ainsi que des panneaux pour l'affiche libre et gratuit pour les clubs et associations locales, est garanti, la suppression des panneaux publicitaires permettant même la mise en valeur des communications sur leurs activités, événements, cours et projets non commerciaux.

Par cette mesure peu coûteuse en regard du budget communal, Lancy peut permettre d'améliorer grandement la qualité de vie des habitantes et habitants de Lancy, se montrer innovante et à l'avant-garde des mesures d'urbanisme et de mobilité en Suisse.

MOTION

au sens de l'art. 32 du Règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy

« Pour un développement harmonieux de la politique en matière de Petite Enfance à Lancy »

Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le monde de la Petite Enfance a connu une évolution importante ces dernières décennies. La Ville de Lancy s'est investie activement pour les familles et a notamment concrétisé la création de nombreuses nouvelles places de crèche, pour répondre à un besoin croissant pour la garde des enfants en âge préscolaire : création de l'EVE du Plateau, agrandissement de la crèche Chante-Joie, de l'EVE Clair-Matin, création de la nouvelle crèche Les Couleurs du Monde. En totalité, plus de 280 places ont été créées ou reprises ces deux dernières décennies, pour arriver aujourd'hui à 366 places d'accueil (permettant d'accueillir environ 495 enfants).

Le fonctionnement associatif permet à chaque institution de fonctionner de manière autonome, tout en collaborant avec les autres structures et avec le Service des Affaires Sociales de la Ville de Lancy.

Malgré ces efforts importants, et de par la croissance significative de la population ces dernières années, la Ville de Lancy connaît actuellement une pénurie de places de garde pour les enfants en âge préscolaire : plus de 300 enfants sont en attente d'une place en crèche à l'heure actuelle. Parmi ceux-ci, plus de 2/3 des parents habitent sur la commune de Lancy. Même s'il convient de relativiser ce chiffre, il s'agit d'une situation préoccupante. De plus, nous pouvons penser, qu'avec la densification prévue des zones de logement, la demande continuera à augmenter.

La Ville de Lancy vise actuellement à améliorer le taux d'offre de places en crèche par rapport au nombre d'enfants en âge préscolaire recensés, pour atteindre le palier de 20%, comme l'ont déjà fait plusieurs grandes communes genevoises.

D'autres moyens de garde sont disponibles pour les familles, comme l'Accueil Familial de Jour (garde d'enfants à domicile). Des structures de coordination ont vu le jour et des moyens importants pour professionnaliser et encadrer la garde à domicile sont développés. Environ 30 accueillantes familiales sont actives actuellement sur Lancy. Ce mode d'accueil n'est pas qu'une solution « de second choix » pour les familles, il peut être plus adapté dans certains cas (selon les situations familiales). Quant aux garderies et jardins d'enfants, qui proposent principalement un accueil à la demi-journée, ils sont plus particulièrement adaptés pour les enfants dont les parents ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel et permettent une socialisation et une préparation des enfants au passage à l'école primaire.

Sur le plan financier, il faut noter que le coût pour la création de places de crèche est important. En effet, les structures d'accueil sont soumises à des normes d'encadrement strictes en matière de personnel et de locaux. Une place pour un enfant qui fréquente une crèche tous les jours coûte à la Ville de Lancy en moyenne CHF 39'000.- par année (après déduction de la participation des parents), pour un montant total de CHF 13'000'000.- par année (selon le budget 2018).

L'accueil chez une accueillante familiale de jour représente un investissement financier plus limité, une place à plein-temps coûte environ CHF 10'000.- à la collectivité.

Par ces motifs, et sur proposition du Groupe PDC, le Conseil Municipal de Lancy invite le Conseil Administratif

- à poursuivre la création de nouvelles places de crèche, comme cela est prévu dans la planification financière quadriennale, afin d'atteindre et de maintenir un taux d'offre de 20%.

- à développer l'offre en matière d'Accueil Familial de Jour

- en encourageant les structures de coordination à mener une campagne active d'information pour développer le recrutement de nouvelles accueillantes familiales.

- en soutenant des mécanismes qui permettront d'inciter les accueillantes familiales à travailler dans les structures d'accueil collectives (stages, engagement en vue d'une formation).

- à mettre en place des contrats de prestations avec les associations gérant les structures d'accueil de la petite enfance, afin de pérenniser le fonctionnement associatif, d'apporter une clarification du rôle de chaque partenaire, et favoriser l'utilisation optimale des subventions liées à ce secteur.

Parti Démocrate Chrétien, le 15 février 2018